

Le gratin des juges arbore des hermines d'enterrement

LES VACANCES de certains membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et de la Cour de cassation risquent de s'en ressentir. Trois magistrats de la chambre sociale de la Cour de cassation – dont son président, Jean-Yves Frouin, et son doyen, Jean-Guy Huglo – sont en effet visés devant le CSM par une embarrassante requête. Ce sont les syndicats SNJ, CFDT et CGT de la société Wolters Kluwer France (WKF), possédant, entre autres, les éditions juridiques Lamy et le groupe de presse Liaisons sociales, qui viennent de la déposer.

« Le Canard » (18/4) avait révélé comment ces mêmes syndicats avaient, en février, été déboutés d'une action contre leur employeur (WKF) par la Cour de cassation. Or, sur les six magistrats (de cette Cour) ayant délibéré, trois d'entre eux étaient, depuis des années, des collaborateurs payés et réguliers de WKF qui écrivaient dans les revues du groupe et assuraient des formations juridiques destinées à un public de DRH et d'avocats...

Cumul de casquettes

En situation de conflit d'intérêts, ils auraient dû se faire remplacer par des juges sans lien avec WKF – on appelle ça « se déporter ». Sauf que l'idée n'a même pas traversé l'hermine et les esprits de ces trois magistrats. C'est ballot.

Les questions soulevées sont tellement explosives que l'affaire ressemble à un champ de mines : si le CSM est présidé par le procureur général et le premier président de la Cour de cassation, ce dernier, qui a pris la défense de ses trois ouailles dans un communiqué officiel, risque de ne pouvoir siéger ! Un autre membre de ce Conseil supérieur, Alain Lacabarats, a, pour sa part, animé des formations WKF

lorsqu'il présidait la chambre sociale. Bénévolement, assurent ses proches. Mais l'intéressé n'a pas souhaité répondre au « Canard ». Embouteillage de « déports » en perspective...

Autre sujet de préoccupation : le remplacement imminent, qui incombe au CSM, du président de la chambre sociale de la Cour de cassation. Sans les révélations du « Canard », c'est le doyen Huglo qui aurait dû succéder au président Frouin. Difficile, désormais, de promouvoir un magistrat que le Conseil supérieur risque de sanctionner...

La coqueluche des colloques

Même pataqués au sein de la Cour de cassation. Selon « Le Monde » du 18 juillet, le premier président a recensé les activités annexes de ses magistrats et, dans une note de service envoyée le 11 juillet, a décidé de renforcer les règles de prévention des conflits d'intérêts. Extrait :

« Les activités de commentaire de la jurisprudence de leur chambre auxquelles se livrent les magistrats dans les publications, tout comme leur participation à des rencontres ou colloques sur ce thème », devront faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du supérieur hiérarchique. « Tout cela ne règle rien le problème des conflits d'intérêts », s'étrangle le Syndicat de la magistrature, qui envisage sérieusement d'attaquer la note de service devant le Conseil d'Etat. La déontologie dictée par des juges administratifs ? Sacrilège !

Il faut dire qu'au sein de la chambre sociale la participation aux formations de WKF a pris, depuis belle lurette, une tournure industrielle. Certaines années, près d'un quart des conseillers de la chambre sociale (sur 40) ont participé à des « journées d'information ». « On sollicite systéma-

tiquement les présidents, les doyens ou les conseillers les plus prometteurs, et rares sont ceux qui ne sont pas payés. Avocats et DRH se bousculent pour les écouter et tenter de leur glisser leur carte de visite », témoigne un ancien de WKF.

A quand la descente en bus des Champs-Élysées et les selfies ?

J. C.

MINISTRE D'

... PAS



Les députés n'aiment

L'AFFAIRE ne fait pas rire la questure de l'Assemblée nationale. Le 28 juin, c'était branle-bas de combat : une association avait mis ces honorables parlementaires hors d'eux. Résumé des débats ? « Pas question de se laisser faire, nous prendrons un avocat, et on leur fera rendre gorge. De quoi se mêlent ces justiciers ? »

L'histoire remonte à mai 2017. L'association Regards citoyens demande aux députés sortants les relevés bancaires de leurs comptes IRFM (indemnité représentative de frais de mandat). Cette enveloppe, aujourd'hui contrôlée, servait, en général, à louer une permanence, à acheter du matériel informatique ou des costumes ; mais elle n'était pas toujours utilisée aussi sagement. Certains députés s'en étaient servis pour acheter, par exemple, leur permanence parlementaire – ou carrément une maison.

Seuls huit députés répondent positivement. Regards citoyens saisit alors la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) et réclame les fameux documents ; la Commission se déclare incompétente. Entêtée, l'association décide, en mai dernier, de saisir le tribunal administratif.

La questure reconforte les députés et ex-députés concernés : l'Assemblée assurera leur défense et paiera leurs frais d'avocat. Elle appelle ça la « protection fonctionnelle ». Chez François de Rugy et à la questure, on se dit

L'incohérent et

A l'Élysée, au Quai d'Orsay et d

A SON ARRIVÉE à la Maison-Blanche, la personnalité de Donald Trump, assez grotesque, s'il faut rester poli, était plutôt bien tolérée à Paris. Les hommes et les femmes qui exerçaient leur talent au Quai d'Orsay,

à Paris Russes. ne s'int de Bacl militair syriens